



Vaux Nouvelles

B U L L E T I N D' I N F O R M A T I O N S M U N I C I P A L E S

CHARTE PAYSAGÈRE



De gauche à droite : M. Caffin, Vice Président de la Communauté de Commune Vexin Seine, Mme Lopez Jolivet, maire de Vernouillet, M. Bréard, Adjoint au Maire à l'Urbanisme et Cadre de Vie, M. Pichery Président du Parc Naturel Régional, Mme. Senée, Conseillère Régionale, maire d'Evecquemont, M. Crespo, maire de Vaux-sur-Seine, M. Schmitz, Président du Conseil Général des Yvelines

Julien Crespo avait souhaité que la signature de la Charte paysagère et l'inauguration des Lavois se fassent le même jour afin de symboliser l'attachement que nous portons à la préservation de notre paysage ainsi qu'à la préservation de notre patrimoine bâti comme le démontrent les travaux engagés sur l'église (qui est pour partie du 12^e siècle), les lavoirs, le bâtiment de la Martinière, la salle des fêtes et les différents tableaux et statues répartis dans nos bâtiments. Le 21 mai dernier, réunis autour de représentants de collectivités locales, nous avons signé la charte paysagère avec le Parc Naturel Régional du Vexin Français, concrétisant ainsi deux années de travaux riches et constructifs en échanges. Ce projet a été engagé l'été 2008 avant la révision du PLU, (révision toujours en cours).

Au fur et à mesure de l'avancement du projet, il est devenu évident de la pertinence de cette étude, ayant une vision différente de notre village, prenant en compte le paysage, le patrimoine, la diversité de la structure paysagère, la forêt, l'histoire et les enjeux urbains.

Rappelons que notre richesse vauvoise s'explique par une limitation naturelle de l'urbanisation liée aux différents plans de prévention des risques, carrières pour la forêt et inondation pour la Seine, soit environ 80% de l'espace communal classé en zone naturelle.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Bientôt les congés d'été ! Pensez à informer la Police Municipale de vos dates d'absence. Les agents passeront quotidiennement, dans la mesure du possible, vérifier les issues de votre habitation. Ce service est gratuit. Il vous suffit de vous rendre en mairie afin d'y remplir la fiche de renseignements.

LES VAUXOIS, LES MARRONNIERS ET LA ZAC

La réunion publique du 6 mai a attiré quelque 150 personnes concernées par l'aménagement du quartier des Marronniers, plus précisément par la circulation dans ce secteur. M. Bréard, adjoint au maire à l'Urbanisme et au Cadre de vie, précise qu'après une multitude de réunions, un plan de circulation se dessine mais ne sera définitif qu'avec le projet de l'aménageur.

Le cabinet Sorepa, représenté par son directeur M. Renaud, ainsi que son chargé d'étude M. Templeare, rappelle le principe de la ZAC (Zone d'Aménagement Concertée), qui est un outil réglementaire qui permettra ensuite de choisir un aménageur permettant de financer les équipements publics ainsi que tous les réseaux et les voiries. La concertation est engagée et un registre est mis à disposition en mairie afin de voir en détail le projet d'aménagement (*). L'objectif du projet est de représenter une mixité sociale, urbaine architecturale et intergénérationnelle, le projet comportera 1/3 de collectifs représentés en maisons de ville et en petits collectifs et 2/3 en terrain à bâtir de 300 m² à 800 m².

M. Templeare a exposé le principe de circulation et de déplacement illustré de plusieurs exemples.

Une signalisation adaptée sera mise en place afin d'établir un sens de circulation permettant à la fois une gestion des flux et de préserver le cadre de vie des

riverains.

M. Renaud rappelle le calendrier du projet en différents points :

- La procédure de concertation légale qui a débuté depuis le 24 mars 2011 et se clôturera mi-juillet.
- Établissement du bilan de concertation mi-juillet.
- Choix de l'aménageur en précisant que le choix se fera sur dossier avec la plus grande attention fin 2014.

(*) Le registre est déjà consultable en mairie ainsi que sur le site internet : VAUXSURSEINE.FR

ANALYSES RASSURANTES

 Un article du Parisien daté du 6 avril dernier relatait que des traces d'iode 131 radioactif avaient été détectées dans un pré situé sur les hauteurs de Vaux-sur-Seine (seule ville de l'Île de France) par l'association Acro (?).

De très faibles quantités de diode 131 (1,1 Bq/kg) correspondaient au seuil minimal de détection et sont sans danger pour l'homme (selon le même journal).

Un rapprochement a été fait en relation avec les évènements de Fukushima à 15 000 km de là...

Ce même journal en date du 2 mai nous indiquait que les derniers prélèvements effectués par les membres de l'Association pour le contrôle radioactivité dans l'ouest n'ont plus permis de détecter d'iode radioactive dans l'herbe de notre commune.

Pourquoi nous avoir alarmé pour des doses jugées infinitésimales ? Ouf, nos plants de tomates et nos salades ont eu chaud !

J. Harter

"Héritage du père", voilà ce que signifie le mot "patrimoine" du latin patrynomium, de pater. En fait : les biens que l'on hérite de ses ascendants et plus généralement ce qui est considéré comme l'héritage commun.

La plupart des Vauxois sont conscients de cet héritage des anciens.

Protéger, restaurer et transmettre, ce qui faisait partie du quotidien des habitants des siècles passés, est un hommage que nous leur rendons. Ce que notre commune est aujourd'hui, nous le devons à ces legs.

Avec le temps, certains ouvrages du quotidien deviennent œuvres d'art, participant ainsi à la qualité de notre cadre de vie. Vaux a un long passé préhistorique et historique. Les traces ne manquent pas : celles de la vie religieuse avec l'église et le groupe statuaire de St-Nicaise, celles de la vie seigneuriale avec les châteaux de Vaux, de Beau-regard et le pavillon d'Artois, celles de la vie bourgeoise avec La Martinière et celles des habitants avec leurs maisons rurales traditionnelles.

Longtemps, l'on a favorisé, à juste titre, les restaurations des grands et nobles bâtiments : églises, châteaux, grandes demeures... Aujourd'hui, le « petit patrimoine », représenté par

INAUGURATION DES LAVOIRS HERVIEUX, SAINT-NICAISE ET FORVACHE SAMEDI 21 MAI 2011



De gauche à droite : M. Pichery Président du PNR, Mme Lopez Jolivet, maire de Vernouillet, M. Schmitz, Président du Conseil Général, Mme. Senée, Conseillère Régionale, maire d'Evecquemont, M. Crespo, maire de Vaux-sur-Seine et M. Baschet, conseiller municipal délégué au Patrimoine de la ville.

l'habitat rural, les lavoirs, les porches, les murs, etc., sont des traces à conserver d'un monde et d'un mode de vie qui n'est plus, mais qu'il convient absolument de garder pour que nos enfants sachent et comprennent d'où ils viennent.

Puisque nous inaugurons aujourd'hui trois lavoirs publics sur les cinq que compte notre commune (château et grandes demeures en possédaient dans leur propriété : "Ne pas mêler torchons et serviettes"), rappelons quel lieu et lien social représentaient cet endroit indispensable à la vie.

Avant de devenir lavoir, ces lieux étaient fontaine et l'on s'y rencontraît déjà. Lieu de rencontre et de travail entre femmes où

les langues allaient sûrement bon train. Je cite Danièle Nicolas, ancienne présidente d'Avril :

« Les lavandières étaient des femmes robustes au franc-parler qui connaissaient l'intimité des foyers. Les expressions "Il faut laver son linge en famille" et "Ici, on lave le linge et on salit le monde" en témoignent. Ces femmes cancanières peuvent détruire des réputations dans le huis clos des lavoirs. Elles menacent le monde et la morale, leurs positions suggestives mènent à toutes les déviations. »

Le lavoir Hervieux que nous venons d'inaugurer, animé par une démonstration d'époque reconstituée par une équipe d'Avril, reçut sa première toiture en tuile de zinc en 1898, suite à la loi du 3 février 1851, relative à l'hygiène et à la salubrité publique. L'État finançait à l'époque 1/3 des dépenses pour restaurer les lavoirs. Tous les autres lavoirs vaugeois furent ainsi couverts.

Je tiens à remercier chaleureusement l'association Avril, très active dans la protection de notre patrimoine, par ses recherches historiques et ses actions sur les chantiers comme la restauration de la toiture du lavoir de Forvache en tuiles anciennes de zinc provenant du lavoir Hervieux (dont la couverture a été entièrement refaite avec des tuiles en zinc conffectionnées à la main par l'entreprise Meniger).

Je remercie l'équipe de Vitor Castro qui a admirablement recapté les sources et restauré la maçonnerie des lavoirs St-Nicaise et Forvache.

Le lavoir Hervieux lui fut mené de main de maître par l'entreprise Bâti-Ouest, qui eut beaucoup de mal à canaliser les sources.

Luc-Olivier Baschet

JEUNESSE ET RECONSTRUCTION

Si vous êtes à Vaux entre le 11 et le 23 juillet, vous apercevezez peut-être une équipe de 8 jeunes travaillant à différents endroits de la commune.

Nous accueillons pour la première fois un groupe d'étudiants étrangers accompagnés d'un animateur qui, dans le cadre de l'association Jeunesse et Reconstruction, en échange d'être logés et nourris, participent pour une partie de leur temps libre à des travaux utiles à la collectivité tels que débroussaillage d'une partie des berges de Seine jusqu'au Chemin des Clos, amélioration de l'état du kiosque et aide aux festivités vauvoises du 13 juillet.

Ces 2 semaines doivent aussi être un moment d'échange avec la population. Venez échanger quelques mots avec eux, montrez leur que les vauvois savent être accueillants. Un pot de bienvenue sera organisé au Cosec à leur arrivée le 10 juillet prochain.

M. Deleau

DES SCOUTS À ORPEA

Lors de deux après midis, les samedis 26 mars et 2 avril 2011, nous avons eu la chance d'accueillir les scouts de Verneuil/Sur Seine à la résidence Orpéa.

Leur venue a ensoleillé le parc puisque nous avons pu profiter des premiers rayons chaleureux du printemps.

Les jeunes ont proposé aux résidents de nombreuses activités très passionnantes comme l'origami, le chant ou la fabrication de marionnettes.

Nous étions nombreux à être présents dans le parc... Les scouts ont aussi pu se promener dans les étages afin de chanter quelques airs avec les autres résidents.

Après ces deux après midis bien remplis, chacun est reparti avec un large sourire et l'envie déjà de recommencer afin d'avoir à partager de nouveau un beau moment convivial et plein de sincérité.

Mélanie Delahaye, Animatrice



BIEN VIEILLIR

Vous êtes à la retraite, en bonne santé et attentifs à le rester ? La Cnav, la MSA Ile-de-France et le RSI Ile-de-France* vous proposent de participer à des ateliers mémoire, de prévention des chutes ou encore des conférences sur l'équilibre alimentaire et des conseils sur l'aménagement de votre logement.

L'objectif est de vous aider à préserver votre autonomie et à prévenir les effets du vieillissement.

Ces activités sont encadrées par des professionnels de la prévention.

Pour participer,appelez au : 01 49 85 45 92.

* Ces trois caisses de retraite sont rassemblées dans un nouveau regroupement, le PRIF (Prévention retraite Ile-de-France).

**RETRAITE
FRANCO-PORTUGAISES**

L'assurance retraite Ile-de-France organise à Paris, en partenariat avec le Centro Nacional de Pensões, des journées d'information retraite franco-portugaises du 12 au 15 octobre 2011. Des conseillers de la caisse de retraite portugaise et de la Cnav vous reçoivent sur rendez-vous pour répondre à vos questions et éventuellement, évaluer votre retraite.

Inscrivez-vous (*) avant le 23 septembre 2011 en ligne sur : www.lassurance-retraite.fr ou à l'aide des bulletins d'inscription à votre disposition dans les structures d'accueil de l'Assurance retraite Ile-de-France.

(*) dans la limite des places disponibles.

RECENSEMENT

Vous venez d'avoir 16 ans, pensez à vous faire recenser.

Deux formules :

- venir en mairie avec votre carte d'identité ou passeport et le livret de famille de vos parents
- Vous faire recenser sur le site internet : <http://mon.service-public.fr>

**MODES DE GARDE
DES ENFANTS**

Un site créé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales et ses partenaires est désormais accessible pour conseiller, orienter les recherches des familles concernant les modes de garde des enfants.

Rendez-vous sur : www.mon-enfant.fr/web/guest/

COURIR POUR CURIE

Le 14 mai, «Vaux contre le cancer» a organisé un concert dansant avec le groupe Gimme Stones.

Un bon moment avec un bon groupe et des bons danseurs qui sont venus en nombre.

Le dimanche 15 mai, le traditionnel départ d'un circuit de 5 km à faire à pied, à vélo ou dans sa tête avait attiré la foule habituelle. François Bidard, chef de clinique d'oncologie à l'Institut Pasteur, a récompensé les participants avant de déguster les coquelets cuisinés par nos amis portugais.

L'après-midi a débuté avec la danse country de l'ADGV suivie d'animations musicales de la batterie fanfare de la police nationale, de Guitare en Val de Seine, et de danses folkloriques portugaises.

Merci à tous les commerçants de Vaux, Meulan et de la région présents sur le terrain, aux particuliers ainsi qu'à tous ceux qui nous ont aidés à faire de cette manifestation une réussite collective pour soutenir la lutte contre le cancer.

J.Gineste

**AVIS DU CCAS****CANICULE**

L'été est là, la chaleur aussi et peut-être la canicule. Cette année encore, dans un esprit de précaution, le CCAS recense les personnes isolées ou handicapées âgées de plus de 65 ans, désirant bénéficier d'une attention particulière au cours de l'été en cas de canicule.

Si vous souhaitez recevoir de temps en temps une visite amicale et attentive de la Police Municipale ou si vous connaissez une personne seule ou sans famille que ces visites pourraient concerner, contactez Mme Bianco au 01 30 99 91 55 afin de recevoir le questionnaire permettant un meilleur suivi et un moyen d'éviter l'isolement et les conséquences de la canicule.

QUELQUES CONSEILS :

En cas de coup de chaleur ou de malaise, composez le 15 (service de secours).

Pendant les périodes d'alerte orange et rouge de grandes chaleurs, signalées par les médias,

voici en rappel, les précautions à prendre : **Fermer les volets, boire de l'eau, se brumiser le visage et les bras, se découvrir et éviter les gros efforts.**

Un coup de chaleur peut être mortel, la solitude aussi ...

Alors, n'oublions pas la solidarité ! et cet été plus encore qu'au long de l'année, soyons attentifs à nos voisins âgés, ne les laissons pas seuls face à la canicule.

PLAN YES

(Yvelines Etudiants Séniors)

Ce dispositif mis en place par la Coordination Gérontologique de l' ALDS (Association Locale de Développement Sanitaire) à l'initiative du Conseil Général des Yvelines, déjà connu de certains depuis plusieurs années, est renouvelé en 2011

Des jeunes, encadrés par l'ALDS, se mettent au service de nos aînés durant l'été pour des visites de convivialité, promenades, sorties ou démarches de la vie courante, dans le but de rompre l'isolement et la solitude des personnes âgées de 60 ans et plus.

Si vous souhaitez la compagnie d'un étudiant fille ou garçon quelques heures par semaine, pendant le mois de Juillet ou le mois d'Août, contactez Mme Bianco au 01 30 99 91 55 afin de vous inscrire et d'indiquer la période choisie et vos préférences.

Rappel

Les inscriptions pour les festivités de nos aînés : banquet d'Automne, goûter et colis de Noël, se feront à l'aide du coupon à découper dans le « Vaux Magazine » de la rentrée de septembre 2011.

Le CCAS ne prendra en compte que les inscriptions faites à l'aide de ce coupon.



Mardi 14 juin est un événement important pour le don du sang : c'est la Journée Mondiale des Donneurs de Sang.

Depuis 5 ans, l'EFS Ile-de-France donne rendez-vous chaque année au grand public pour cette fêter ensemble le don de sang.

A cette occasion, une grande collecte événementielle est organisée Place Raoul Dautry à Montparnasse les 14 et 15 juin de 10 h à 20 h pour célébrer ensemble cette journée du don de sang. La collecte se poursuivra jusqu'à la fin de la semaine (samedi 18 juin) pour accueillir les donneurs de 12 h à 18 h...

D'autres collectes seront organisées dans la région et les 24 sites fixes de l'EFS, sites de proximité, mettront à l'honneur les donneurs de sang.

Toutes les infos sur : www.dondusang.net

CAISSE DES ÉCOLES

VAUX EN SCÈNE s'est tenu le 30 avril dernier à l'espace Marcelle-Cuche. Il ouvrait l'actualité printanière de la Caisse des Ecoles en musique et en chansons.

En partenariat avec l'école de musique vauvoise Frédéric Chopin et la chanteuse Sylvia Dimicoli, la manifestation a rencontré un joli succès.

Des enfants chanteurs accompagnés d'enfants musiciens (ou de papas guitaristes : Sébastien FONTAINE, Eric LOISEAU, Bertrand LEMARCHANT) ont captivé leur public avec des prestations toutes émouvantes et un répertoire musical, tantôt entraînant et gai, tantôt doux et berçant.

La mise en beauté de nos jeunes talents avait préalablement été assurée par Adeline du salon de coiffure du même nom. A l'entracte, un goûter était proposé et pour clôturer agréablement l'après-midi les participants ont été récompensés par des cadeaux offerts par le syndicat SIVATRU.

Le 07 mai dernier, c'est un rallye-jeux qui a permis aux familles de se retrouver au parc de la Martinière. Soixantequinze enfants et leurs deux-roues ont suivi un parcours balisé, préparé à leur intention. Un papa menuisier, Eric LOISEAU, a enrichi le dispositif de deux obstacles conçus et créés spécialement pour l'oc-

casion. Quant au concours du plus joli véhicule décoré, ce sont deux demoiselles et un petit bout d'homme de l'école élémentaire qui ont monté les marches du podium.

Ils se sont vu remettre des coupes emplies de bonbons pour les féliciter de leur créativité. Nous remercions particulièrem



er le service technique de la commune et les mains volontaires qui ont veillé au bon déroulement de l'après-midi. Le 18 juin prochain, la traditionnelle KERMESSE DES ÉCOLES se déroulera au parc de la Martinière de 11 h à 18 h, sur le thème de la ferme.

De nombreuses animations vous seront proposées au fil de la journée. Il y aura bien sûr de nombreux lots à gagner sur une vingtaine de stands, ou à la tombola dont les tickets seront vendus par nos écoliers. Vous y trouverez également un point restauration. Rappelons que les bénéfices de cette manifestation, comme de toutes celles de la Caisse des Écoles sont destinés au financement d'activités scolaires ou périscolaires, en concertation avec les équipes enseignantes. Nous vous engageons donc à participer à cette journée festive qui, surtout si le soleil est de la partie, devrait nous laisser à tous, petits et grands, des souvenirs inoubliables...

H. Cordier-Gusinac & F. Manessier pour la C.D.E.

AIDES AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

L'Assemblée départementale a reconduit à l'identique son dispositif d'aide aux transports scolaires pour la période 2011-2012 afin d'alléger la charge des familles pour l'acquisition des titres de transports scolaires :

- ◆ pour la carte Imagine'R, le Conseil général apporte une aide de 50% (149,25 €) du prix de vente d'une carte de 2 zones (hors frais de dossier), ainsi qu'une réduction complémentaire aux élèves boursiers,

- ◆ pour la carte ASS (réseau bus OPTILE), une subvention de 12% du prix de vente qui reste à déterminer par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF),

- ◆ pour la carte ASR (réseau ferré SNCF et RATP), une subvention de 12 % du prix de vente en cas de financement avec le STIF (77% en l'absence de cofinancement),

- ◆ pour les élèves internes, une subvention de 40% du coût du transport des élèves internes scolarisés hors Ile de France, en cas d'absence de formation équivalente ou de capacité d'accueil insuffisante dans les Yvelines, dans la limite de montants plafonds.

Par ailleurs il a été décidé d'ouvrir l'aide départementale aux élèves externes domiciliés dans les Yvelines et scolarisés hors Ile-de-France qui ne bénéficient actuellement d'aucune aide du STIF.

Participation communale

Nous continuerons notre participation financière d'aide aux transports scolaires pour les établissements publics du secondaire (Henri IV à Meulan et François Villon au Mureaux), cette participation est versée directement au transporteur.

DES SCOLAIRES DE MEULAN ET VAUX AU CHÂTEAU

L'association « Des Mots et des Notes » en partenariat avec la Communauté de Communes Vexin Seine (CCVS) a convié 70 enfants de fin de primaire à la découverte de leur patrimoine local remarquable en organisant le 7 mai, la quatrième rencontre musicale pédagogique de l'année scolaire au château de Vaux. C'est dans ce lieu chargé d'histoire que nous recevons chaleureusement Madame et Monsieur HEDENGREN, les propriétaires pour une visite privée. Dans l'église, assis au frais, les enfants ont ensuite fait la connaissance des membres du « quatuor Equinoxe » : Loïc à l'alto, Emile au violoncelle, Estelle et Laura premier et deuxième violon.

Pendant plus d'une heure, le professionnalisme de ces jeunes musiciens a su captiver l'attention de tous et c'est à regret qu'il a fallu se quitter, non sans avoir ap-

plaudi chaleureusement les artistes, pris beaucoup de photos, de notes et d'autographes !

« Des Mots et des Notes » est née du désir d'aider les jeunes artistes en fin de formation et de sensibiliser les enfants de notre bassin de vie aux merveilles que recèle notre patrimoine culturel national.

Il n'est pas nécessaire d'être musicien pour être membre de l'association, mais d'aimer transmettre et d'avoir envie de donner un petit coup de pouce à la nouvelle génération de musiciens et de chanteurs.

Contact :

desmotsdesnotes@free.fr

Site :

www.festival-musique





LA CROIX DE SAINT NICASE

Le Centre Saint Nicase à Vaux-sur-Seine est un lieu de rencontre et d'accueil ouvert à l'ensemble du doyenné de Meulan, dans les multiples fonctions de la vie pastorale et notamment : catéchisme, aumônerie, scoutisme, Secours Catholique, abritant également une chapelle, et désormais la petite communauté des sœurs de St Paul de Chartres. L'idée d'y réaliser une croix en mosaïque est née il y a 7 ans dans le cadre des rencontres d'aumônerie rassemblant les jeunes collégiens de Vaux dont ma fille était membre.

Il nous est apparu alors qu'un beau symbole religieux faisait particulièrement défaut à ce lieu de prière, de réflexion et d'enseignement.

Les années passant, je ne parvenais pas à oublier ce projet. Tant et si bien que l'année dernière, je proposais à mes élèves des cours de mosaïque adultes de participer avec moi à la réalisation de cette croix.

La croix de St Nicase a été réalisée en pâtes de verre artisanales provenant des ateliers du maître verrier Albertini, en tommettes de grès, et en tesselles d'or ramenées de Venise.

Elle est désormais scellée définitivement au mortier, et cela pour bien des années!...

Au matin, elle irradie de tout son éclat sous le soleil levant et interpelle dès l'abord, occupant un emplacement central sur la façade de la cour.

Un très grand merci aux nombreuses personnes qui ont participé avec enthousiasme à sa réalisation !

Sandrina Van Geel Neuman

OUVERTURE DE LA CHASSE... AUX ŒUFS

Mercredi 20 avril dernier pendant les vacances scolaires, une matinée était dédiée à la chasse aux œufs dans le parc de la Martinière pour un lâcher réservé aux enfants d'environ 500 œufs. En compagnie de leurs parents nos petits vauxoises ont pu dénicher les précieux trésors cachés dans de multiples abris : au milieu des touffes d'herbe, au pied des arbres ou encore pendus aux branches. Ces chasseurs en herbe ont pu tous repartir avec un sachet de chocolat pour les féliciter de leur belle récolte sous un soleil au beau fixe.



SERRONS-NOUS LA PATTE

Serrons-nous la patte est une association l'hayssienne de loi 1901 à but non lucratif qui recueille des animaux abandonnés, leur apporte des soins si nécessaire puis les place dans des familles d'accueil en attendant des adoptants. Nous faisons aussi des opérations de prévention sur les problèmes liés à la maltraitance, l'abandon et la surpopulation animale.

Si vous souhaitez nous aider et nous soutenir vous pouvez :

- Adopter un de nos animaux
- Devenir famille d'accueil en hébergeant des animaux chez vous avant leur adoption
- Devenir membre de l'association
- Devenir parrain d'un animal
- Soutenir financièrement ou matériellement l'association
- Et bien d'autres possibilités.

Pour plus d'informations rendez-vous sur :

<http://serronsnouslapatte.forumactif.net/>

Ou contactez Jessica AZOULAI (Présidente) au : 06 50 93 88 43

ELECTIONS

Si vous venez d'emménager à Vaux-sur-Seine ou changer d'adresse, pensez à vous inscrire sur la liste électorale ou signaler votre nouvelle adresse.

Pour vous inscrire deux formules :

- Venir s'inscrire en mairie avec carte d'identité ou passeport, un justificatif de domicile ou un bulletin de salaire.

- Profiter de la possibilité désormais offerte maintenant de s'inscrire sur le site internet : <https://mon.service-public.fr>

Pour le changement d'adresse : venir le signaler en mairie ou envoyer un mail à : personnel@vauxsurseine.fr

**VILLE DE
VAUX-SUR-SEINE**

Vendredi 24 JUIN

Les FEUX en MUSIQUE

100 % Vauxois

De 19h à minuit

Parc de la Martinière Kiosque à Musique

Eric & Sylvia
Pour « celui qu'on chante, Michel Berger »

Red Morons
Nikelkrome

Restauration sur place assurée par la municipalité

TRIBUNE D'EXPRESSION

L'espace qui est réservé à l'expression de l'opposition municipale étant tellement restreint, que nous ne pouvons tout écrire ici.

Les principaux sujets d'actualité actuellement sont l'intercommunalité et le projet d'aménagement des marronniers.

Pour cela nous invitons la population à venir consulter notre blog www.avauxmarque.com qui va reprendre son activité à partir de maintenant. Vous pourrez ainsi communiquer avec nous en cas de besoin.

N'hésitez pas à nous contacter sur :
contact@avauxmarque.com

Vous pouvez aussi nous écrire à l'adresse postale suivante :
Equipe « A VAUX MARQUE » 112 rue du Général de Gaulle, 78740 VAUX SUR SEINE

Gérard Welker, Blandine Prévost, Thierry Lachaud, Corinne Robin, Marc Bresciani

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAITS DE LA SÉANCE DU 12 MAI 2011



Etaient présents :

M. Julien Crespo, Mme Brigitte Chiumenti, M. Jean-Claude Bréard, Mme Corinne Robin, M. Gérard Moneyron, Mme Micheline Deleau, M. Jean-Pierre Couteleau, Mme Ana Monnier, M. José Harter, M. Jean-Claude Waltrégny, M. Michel Le Guillevic, Mme Sylvie Leclercq, Mme Natacha Benchehida, M. José Lerma, Mme Martine Gardin, Mme Natacha Lemarchand, Mme Aurore Lancéa, M. Gérard Welker, Mme Blandine Prévost, M. Marc Bresciani, Mme Corinne-Elisabeth Robin.

Absents :

M. Didier Duchaussoy, M. Luc-Olivier Baschet, Mme Annick Riou, M. Marcel Botton, Mme Catherine Papalski, M. Thierry Lachaud.

Pouvoirs :

M. Luc-Olivier Baschet a donné procuration à M. José Harter
Mme Annick Riou a donné procuration à M. Jean-Claude Bréard,
M. Marcel Botton a donné procuration à Mme Sylvie Leclercq
M. Thierry Lachaud a donné procuration à Mme Blandine Prévost

Soit : En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 25

ELECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Brigitte Chiumenti est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

A l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 24 mars 2011 est adopté.

DÉCISIONS

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance :

- Le 7 avril 2011 décidant d'attribuer à l'entreprise ATC-TP, les travaux d'urgence de mise en sécurité du chemin des Rois pour un montant de 4 724 € HT.

JURY D'ASSISES 2012 : TIRAGE AU SORT

Par arrêté préfectoral en date du 4 mars 2011, Monsieur le Préfet des Yvelines invite les Conseils Municipaux à dresser une liste d'électeurs appelés à participer au jury d'Assises 2011.

Le Conseil Municipal a procédé, à partir de la liste électorale, au tirage au sort de 12 électeurs, soit un nombre triple de celui des jurés appelés à siéger (4).

Liste consultable à la mairie et sur le site internet de la ville.

(Arrivée de Mme Lemarchand, Mme Benchehida, M. Welker)

TRAVAUX DE VOIE : PASSATION DE MARCHÉ PUBLIC

M. Jean-Pierre Couteleau, Maire adjoint aux travaux présente les travaux de voirie programmés d'un montant prévisionnel de 378.000 € HT.

◆ Réfection de voirie :

- Chemin d'Angleterre et chemin des Petites Carrières,
- Impasse de la rue de l'Eglise.

◆ Création de chaussée :

- Mise en œuvre du Plan d'alignement - Route du Moulin à Vent.

◆ Aire de stationnement :

- Extension du parking de la pharmacie.

◆ Mise en sécurité piétonne et routière :

- Rue du Pressoir.

La procédure utilisée sera la procédure adaptée, allotie en 4 lots de valeur à peu près identique.

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M. Baschet, M. Bresciani), le Conseil Municipal autorise le Maire à engager la procédure de consultation des entreprises et à souscrire le marché « voirie ».

DEMANDE D'AIDE DÉPARTEMENTALE POUR LES TRAVAUX DANS LES ÉCOLES

Mme Robin, Maire adjoint aux Affaires scolaires, rappelle que des crédits sont inscrits au budget 2011 afin de poursuivre la rénovation des écoles maternelle, primaire et du restaurant scolaire.

Il est ainsi prévu de procéder à la poursuite du remplacement de fenêtres dans la partie ancienne du bâtiment de l'école primaire, au 87 (10 fenêtres au rez de chaussée) et à la réfection des salles et couloirs qui en découlent, à l'étanchéité du toit de l'école primaire et à l'installation d'un système de refroidissement dans le restaurant scolaire, pour un montant prévisionnel de 83.000 € HT.

Le département des Yvelines subventionne tous les travaux de construction, et de grosses réparations dans les écoles maternelle et primaire, à hauteur de 15 %, du montant HT des travaux, avec un plafond de dépense subventionnable de 550.000 € HT par an.

Mme Prévost s'interroge sur la possibilité d'obtenir une subvention pour la climatisation.

M. Crespo précise que ce type d'équipement est subventionnable, seul le mobilier ne l'est pas.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général des Yvelines au titre des travaux de grosses réparations dans les écoles.

BUDGET PRINCIPAL 2011 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

M. Moneyron, Maire adjoint aux finances, rappelle à l'Assemblée que lors de l'élaboration du budget primitif 2011, l'exécution de la cession d'immobilisations (vente de 2 biens non bâtis) a été inscrite à la section de fonctionnement.

Seule l'inscription en recette d'investissement est nécessaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la décision modificative suivante :

● Section de fonctionnement :

Dépenses

Chapitre 023 : virement à la section d'investissement : - 11 300 €

Recettes

Article 775 (chapitre 77) : produits de cessions d'immobilisation : - 11 300 €

● Section d'investissement :

Recettes

Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement : - 11 300 €

Chapitre 024 : produits des cessions : + 11 300 €

RÉNOVATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC : DEMANDE DE SUBVENTION

M. Couteleau, Maire adjoint aux travaux, rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Vaux-sur-Seine, en tant que Commune adhérente du Parc Naturel Régional du Vexin Français depuis 2007, peut bénéficier d'aides du Parc au titre de l'éclairage public.

La rénovation de l'éclairage public rue du Pressoir s'inscrit dans le programme plus large de mise en sécurité de cette voie communale, tout en préservant la qualité urbaine aussi. Il est prévu de remplacer les candélabres avec un mobilier urbain similaire à celui mis en place sur la rue du Général de Gaulle.

Par ailleurs, l'enfouissement des lignes électriques par ERDF entre le carrefour des Champeaux et le garage Renault contraint la Commune à procéder au remplacement des candélabres avenue de Cherbourg.

Le budget prévisionnel s'élève à 90 000 € HT.

Ce type de travaux est subventionnable par le PNR à hauteur de 60% d'un montant subventionnable de 30 000 € HT maximum dans la limite de 35 candélabres.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à déposer un

dossier de demande de subvention au PNR du Vexin Français pour la rénovation de l'éclairage public, sous maîtrise d'ouvrage Communale.

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ : ÉLABORATION

M. Jean-Claude Bréard, Maire adjoint à l'urbanisme, l'environnement et le cadre de vie, rappelle que par délibération en date du 31 mai 2010, le Conseil Municipal a prescrit la révision du Règlement Communal de Publicité, approuvé le 27 septembre 1993.

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement National pour l'environnement a profondément modifié la procédure d'élaboration des Règlements locaux de Publicité qui se fait désormais conformément à la procédure applicable aux Plans Locaux d'Urbanisme, les procédures de révision engagées pouvaient être poursuivies à condition que leur approbation intervienne avant juillet 2011.

Aussi, il convient de s'engager sur la nouvelle procédure.

Les objectifs poursuivis de la prescription du RLP sur le territoire de Vaux-sur-Seine sont :

- Améliorer la qualité de ses paysages urbains, en particulier aux abords de la RD 190 et renforcer son image le long de cet axe traversant la Commune.
- Garantir un cadre de vie agréable en embellissant les entrées de ville,
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural de la Commune.

En ce qui concerne les modalités de concertation, il est prévu :

- La publication de la délibération conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme (affichage mairie, insertion dans rubrique « annonces légales »).
- La mise à disposition d'un registre en Mairie aux horaires habituels d'ouverture.

- L'organisation d'une réunion publique qui sera annoncée par voie de presse, affichage et par le site Internet de la Commune.

A l'issue de la concertation, le Maire présentera le bilan devant le Conseil Municipal qui en délibérera et qui arrêtera le projet de RLP à mettre à enquête publique.

Mme Monnier s'interroge sur la réglementation applicable sur le territoire du PNR.

M. Bréard précise que toute publicité est interdite sur le territoire du Parc et informe le Conseil Municipal que des sociétés d'affichage cherchent à installer de nouveaux panneaux 4x3 sur la Commune.

Le nouveau règlement permettra d'interdire la pose de nouveaux panneaux qui s'élève actuellement à une trentaine.

M. Bresciani souligne que certaines publicités sont apposées sur les pignons de maisons.

M. Bréard confirme que le règlement local de publicité concernera également ce type de support.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prescrit l'élaboration du règlement local de Publicité, fixe les objectifs et définit les modalités de concertation tels que présentés et décide d'associer les services de l'Etat à l'élaboration du RLP.

CONVENTION RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES DOSSIERS C.N.R.A.C.L PAR LE CIG : SIGNATURE

M. Crespo rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 21 mai 2008, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à conclure une convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) avec le Centre de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France afin d'aider le service du personnel à confectionner certains dossiers de retraite, complexes en raison de la succession d'employeurs publics et privées. Cette prestation, d'une durée de 3 ans, a été conclue moyennant une participation financière s'élevant à 36 € par heure de travail.

Un seul dossier de retraite a été traité sur cette période de 3 ans, pour un coût de 180 €.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal autorise le Maire à reconduire cette convention pour une durée de 3 ans, au coût horaire de 39 €.

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

M. Crespo prend la parole pour exposer le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par le Préfet des Yvelines. Il précise que la loi du 16 décembre 2010 prescrit la convention intégrale du territoire par des structures intercommunales.

Depuis 1 an, 17 communes se sont rassemblées en association pour réfléchir à un nouveau périmètre intercommunal, dépassant les limites de la Communauté de Communes Vexin-Seine.

Les Communes de Flins et de Bouafle, qui souhaitent sortir de la Communauté de Communes Seine-Mauldre, participent aux travaux de l'Association.

M. le Préfet a décidé de maintenir l'entité Seine-Mauldre dans sa globalité.

Aussi, les communes réunies au sein de l'Association vont demander au Préfet à ce que la Communauté de Communes Seine-Mauldre soient intégrées à la future Communauté d'agglomération afin de définir un périmètre de projet cohérent.

D'ici juillet, le projet de schéma Départemental de coopération intercommunal sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal, pour une application en 2013 !

M. Crespo précise que le bassin de vie « naturel » de la Communauté de Communes Vexin-Seine est le pôle Meulan/les Mureaux.

Il rappelle que la constitution de la CCVS en 2005 a permis la mise en place d'un plan de développement d'envergure des structures Petite-enfance et l'attribution durant 3 ans d'un fond de concours de l'ordre de 142 000 € annuel.

M. Welker aurait souhaité la présentation de plusieurs scénarios et la tenue de débats lors des réunions du Conseil Municipal.

Il considère que les vauxois auraient dû être informés et que les membres de l'opposition auraient dû être écoutés par le cabinet Mézard.

M. Crespo rappelle à l'Assemblée que les réunions de l'Association de préfiguration sont ouvertes à l'ensemble des élus des 17 communes et constate que l'opposition y assiste très peu.

M. Moneyron précise que le Préfet a proposé son schéma, en dehors des débats tenus et pense, qu'à terme, les Communautés de Commune de Vexin-Seine, Seine Mauldre et les 2 rives seront regroupées au sein d'une grande Communauté d'Agglomération.

M. Crespo souhaitait que le préfet propose son schéma intercommunal afin d'en débattre au sein du Conseil Municipal. Le projet de Communauté d'Agglomération porté par M. Cassagne, Président de l'Association de préfiguration, a été présenté au Préfet.

M. Bréard souligne que les Communes de Bouafle et Flins ont adhéré à l'Association de leur propre chef, les 17 communes adhérentes de l'Association portent un seul scénario.

Il assure qu'il n'y a aucune raison d'avoir peur du poids des Communes de la Rive gauche.

M. Moneyron insiste sur le fait que tout est question de gouvernance et de représentation de chaque Commune.

M. Crespo prend l'exemple des petites Communes de la Communauté d'Agglomération de Mantes qui ne souhaitent pas sortir de l'intercommunalité.

Les petites Communes sont celles qui ont le plus à gagner de l'intercommunalité. Il rappelle que l'équilibre a été trouvé au sein de la CCVS.

M. Crespo demande à l'ensemble des élus de Vaux-sur-Seine d'assister aux réunions de l'Association de Préfiguration où chacun peut s'exprimer.

- Mme Leclercq a fait un appel à des bénévoles pour les séances d'alphabétisation, pour 1 ou 2 heures par semaine.

- Mme Corinne-Elisabeth Robin informe l'Assemblée de la journée Portes Ouvertes à ORPEA le 20 mai.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 20h20.

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHÉ EN MAIRIE ET SUR LE SITE INTERNET :

VAUXSURSEINE.FR

DATES À RETENIR

JUIN

SAMEDI 18

COMMÉMORATION DE L'APPEL
DU 18 JUIN
Cimetière de Vaux à 10 h 45

KERMESSE DES ECOLES
11 h – 17 h 30 Parc de la Martinière

SPECTACLES ADGV
19 h 30 et 21 h
Espace Marcelle-Cuche

DIMANCHE 19

ECOLE DE MUSIQUE CHOPIN
Audition des élèves
Espace Marcelle-Cuche

CVVX Régate
Coupe de la ville de Vaux

VENDREDI 24

FÊTE DE LA SAINT JEAN
19 h - minuit,
Parc de la Martinière

SAMEDI 25

ECOLE DE MUSIQUE CHOPIN
Matinée portes ouvertes

SPECTACLE DU CENTRE DE LOISIRS
14 h Espace Marcelle-Cuche

DIMANCHE 26

STAGE QI GONG
9 h 30 – 12 h Salle Sequoia

JUILLET

MERCREDI 6



CINÉMA 14 h Espace M-Cuche
(Percy Jackson)

MERCREDI 13

Bal et feux d'artifice
19 h Parc de la Martinière

BIBLIOTHÈQUE DE LA MARTINIÈRE

En ces journées ensoleillées, prenez le temps de vous promener dans le joli Parc de la Martinière et franchissez le seuil de la bibliothèque pour découvrir de nouveaux livres : le choix est varié, romans, documents, poésie, bandes dessinées et mangas, magazines...ou musique et films, à votre guise et selon vos goûts !

QUELQUES RENDEZ-VOUS

A Vaux P'tites oreilles : Salle du conte à 10 h 30

Mercredi 1^{er} juin
pour les Poussins (- de 3 ans)

Mercredi 15 juin
pour les plus grands



Mardi 21 juin : Fête de la Musique et premier jour de l'été
A partir de 17 heures, n'hésitez pas à entrer dans la bibliothèque pour écouter les élèves de l'Ecole de Musique Frédéric Chopin qui interprèteront quelque morceaux pour la circonstance !

du 21 juin au 8 juillet Accro'livres, dans le Parc de La Martinière, des lectures buissonnières pour les plus jeunes. Le mardi et le vendredi, à partir de 16 h 30, en face de la bibliothèque.

Jeudi 23 juin Le Mille-feuilles, à 14 heures, dernière séance avant l'été du Café-lectures. Venez nous rejoindre ! Partager quelques réflexions sur un livre lu, échanger autour d'un auteur, trouver d'autres pistes de lectures.

du 5 au 15 juillet Cinéma
mardi, mercredi et vendredi à 10h30,
Salle du conte.
Projection de courts métrages et de petits films d'animation pour les enfants, à partir de trois ans.



AOÛT

MERCREDI 3

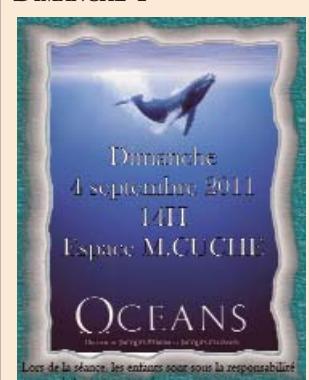


CINÉMA 14 h Espace M-Cuche (Le Chat chapeauté)

VENDREDI 26 AU LUNDI 29
FÊTE FORAINE Bd Loiseleur

SEPTEMBRE

DIMANCHE 4



CINÉMA 14 h Espace M-Cuche (Océans)

DIMANCHE 11
FORUM DES ASSOCIATIONS
10 h-18 h Espace M-Cuche

VENDREDI 23
MUSICAVAUX présente TRIO ALTA
20 h 30 Espace M-Cuche

SAMEDI 24
DON DU SANG
14 h – 19 h Espace M-Cuche

DIMANCHE 25
CVVX Régate
Les 6 Heures de Vaux

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE MEULAN - LES MUREAUX

PÔLE FORMATION

Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS)

L'Institut de Formation d'Aide-Soignant vous forme en 11 mois (cours et stages) et accueillera 45 élèves en cursus complet et 20 élèves en apprentissage pour la rentrée (en Janvier 2012).

DATE DE CONCOURS :

Épreuve écrite d'admissibilité: Jeudi 6 octobre 2011

VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION, vous pouvez :

- le retirer à partir du 1^{er} juin 2011 au :

Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan - Les Mureaux

Pôle Formation - Institut de Formation d'Aide-Soignant

Site de Bécheville, 1 Rue Baptiste Marcket 78130 LES MUREAUX

Tél : 01.30.91.85.38 - Fax : 01.30.91.84.64

E-mail: ifas@chimm.fr ou secretariat.poleformation@chimm.fr

- Le demander par écrit à l'adresse indiquée ci-dessus

(en y joignant une enveloppe A4, timbrée à 2,30 €).

Clôture des inscriptions le 14 septembre 2011.